

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PIEGE LAURAGAIS MALEPERE SEANCE DU 24/09/2026

DEL-24092026-05

Date de convocation :
14/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre à 18 heures, le Conseil communautaire Piège Lauragais Malepère, légalement convoqué, s'est réuni à La Force, sous la présidence d'André VIOLA, Président.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 61
- présents : 44
- procurations : 7
- votants : 51

PRESENTS : Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Bertrand BARBERO, Xavier BEAUJARD, Céline BENAZETH, Bernard BREIL, Aurore BRUSTIER, Régis CALMON, André CATHALA, Charlotte CHARPENTIER, Eric DU FAYET DE LA TOUR, Odile FABBRO, Claudie FAUCON-MEJEAN, Alice FERRAGU, Magali FRECHENGUES, Dominique FROMILHAGUE, Léo GASC, Christophe GERPHAGNON, Laurent GRANGER, Jessica JOURNET, Olivier JULLIN, Maryse LALA-LAFFONT, Eric LANNES, Philippe LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Anne-Marie MAZIERES, Eric MISSE, Martine MONBILLIARD, Paul PAINCO, Serge PEROTTO, Aude RAFFY-RIVALS, Andrée ROIG, Serge ROUX, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Michel TANDOU, Estelle VILESPY, André VIOLA, Patrick VIOLA, Clémence FAYARD (suppléante d'Emilien GUILHEMAT), Nadia LANAU (suppléante de Jean-Henry FARNE), Gilles PORTES (suppléant de Jean-Claude MARTY)

Formant la majorité des membres en exercice

REPRESENTES : Gilles BARTHEZ a donné pouvoir à Bernard BREIL, Serge CAZENAVE a donné pouvoir à Martine MONBILLIARD, Sarah DANJOU a donné pouvoir à Michel TANDOU, Florence FOURRIER a donné pouvoir à Magali FRECHENGUES, Michel GALANT a donné pouvoir à Christian LUCATO, Denis JUIN a donné pouvoir à Serge SERRANO, Patrick LADOUCE a donné pouvoir à André VIOLA

ABSENTS : Brice ASENSIO, Nathalie BAUDIN, Bruno BERTRAND, Régis BRUTY, Thierry CADENAT, Frédéric FONTES, Steven GIL, Hélène MARTY, Benjamin PEYRAS, Gilbert VARILLES

Secrétaire de séance : Catherine LASSALLE

OBJET : Attribution de subventions

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants,

Considérant l'évènement climatique qui a touché la commune de POMAS et la volonté du conseil communautaire d'apporter son soutien à la commune et aux sinistrés

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
à l'unanimité des membres présents**

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 2500€ à Aude Solidarités et 2500€ à l'Association des Maires de l'Aude, en soutien aux sinistrés de la commune de POMAS.

Pour extrait certifié conforme,

Catherine LASSALLE
Secrétaire de séance



André VIOLA,
Président



Le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ; Téléphone : 04 67 54 74 10 ; Fax : 04 67 54 74 50) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>